

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1672

3 juillet 2012

### SOMMAIRE

2-Pak Resources Investments S.à r.l. ....	80216	Insurance Broker's Solution Europe .....	80245
3W Power S.A. ....	80222	International Consolidated Investment Company S.A. ....	80249
C.F.T. Finance S.A.-SPF .....	80248	International Consolidated Investment Company S.A. ....	80250
Construction de Lux S.à r.l. ....	80245	International Gas Distribution S.A. ....	80241
Consulting Environment .....	80235	International Programs Development S.A. .....	80250
Esstex S.A. ....	80247	International Trademark Institute .....	80250
Eurofund Properties Corp. S.A. ....	80248	Inventor Land Sàrl .....	80255
Geldilux-TS-2008 S.A. ....	80236	Investec Global Special Opportunities SI- CAV-FIS .....	80245
Hansainvest Lux S.A. ....	80238	Investec Global Special Opportunities SI- CAV-FIS .....	80243
Hedgehog TG 13 (Lux) S.à r.l. ....	80235	IPEF III Holdings N° 18 S.A. ....	80255
Hedgehog TG 13 (Lux) S.à r.l. ....	80240	IRM Partners S.A. ....	80256
Hippo Holding S.à r.l. ....	80240	I.S.D.I. S.A. ....	80241
HSR - Engineering G.m.b.H. ....	80240	ISI Luxco 2 .....	80256
IAS Fiduciaire S.à r.l. ....	80245	Koma Capital S.à r.l. ....	80249
IBC Lux Sàrl .....	80246	Macav S.A. ....	80246
Ibervias S.à r.l. ....	80241	Mars Propco 40 S.à r.l. ....	80251
IDC S.à r.l. ....	80246	Mures Investments S.à r.l. ....	80242
Ideal Invest Sicav .....	80241	MWHAA ! S.à r.l. ....	80239
Ideal Standard International Topco .....	80242	Nokian Tyres Sàrl .....	80242
Ideal Standard International Topco .....	80243	Ortika Investments S.à r.l. ....	80251
ILEDOR HOLDING, Société Anonyme- .....	80246	SHG Holdings 3 S.à r.l. ....	80210
ILEDOR HOLDING, Société Anonyme- SPF .....	80246	Sofolux S.A. ....	80256
I Lock You S.à r.l. ....	80240	Sopafin (Luxembourg) S.A. ....	80249
Immobilière C.JANS & Associés S.A. ....	80229	Spoletto S.A. ....	80230
Immo Coplaning S.à r.l. ....	80247	Swedbank Robur International .....	80255
Industrial Securities Europe S.A. ....	80238	Tweeter S.A. ....	80234
Industrial Securities Europe S.A. ....	80247	Viva Capital S.à r.l. ....	80256
Industrie pour le Traitement de Surfaces .....	80243		
Ingor S.A., SPF .....	80248		

**SHG Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.125.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

**THERE APPEARED:**

Firebird Mongolia Fund, Ltd., a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies, Cayman Islands, under number 236324, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, Shedden Road, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Me Edouard d'ANTERROCHES, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 May 2012.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

**Title I. - Form - Object - Name - Registered office Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to -or for the benefit of -companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositories and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciativa and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "SHG Holdings 3 S.à r.l."

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office,

or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

## **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the individual signature of any one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

## **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his

proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

##### *Subscription and Payment*

The one hundred eighty (180) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Firebird Mongolia Fund, Ltd. prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2012.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. James PASSIN, with professional address at 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, USA;
- Mr. Steven GORELIK, with professional address at 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.; and
- Mr. Harvey SAWIKIN, with professional address at 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.

2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

#### A COMPARU:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du Register of Companies, Iles Caïmans, sous le numéro 236324, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, Shedden Road, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, ici représentée par Maître Edouard d'ANTERROCHES, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mai 2012,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de «SHG Holdings 3 S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

##### *Souscription et Libération*

Les cent quatre-vingts (180) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par Firebird Mongolia Fund, Ltd., prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

##### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur James PASSIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Steven GORELIK, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Harvey SAWIKIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. d'ANTERROCHES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2012. LAC/2012/24459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012064622/340.

(120091212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

### **2-Pak Resources Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.112.

#### — STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of the month of May; Me

Before Us Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

#### THERE APPEARED:

Firebird New Mongolia Fund, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered as an exempted limited partnership with the Register of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number OG-47243, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, Shedden Road, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Me Edouard d'ANTERROCHES, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 May 2012.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

#### **Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap



agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "2-Pak Resources Investments S.à r.l."

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

## **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the individual signature of any one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

#### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

##### *Subscription and Payment*

The one hundred eighty (180) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Firebird New Mongolia Fund, L.P., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2012.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. James PASSIN, with professional address at 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, USA;

- Mr. Steven GORELIK, with professional address at 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.; and

- Mr. Harvey SAWIKIN, with professional address at 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.

2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

**A COMPARU:**

Firebird New Mongolia Fund, L.P., une société en commandite régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro OG-47243, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, Shedden Road, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Maître Edouard d'ANTERROCHES, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 23 mai 2012,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé

quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de «2-Pak Resources Investments S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

## Titre VII. - Dispositions générales

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

### *Souscription et Libération*

Les cent quatre-vingts (180) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par Firebird New Mongolia Fund L.P., prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur James PASSIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Steven GORELIK, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Harvey SAWIKIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. d'ANTERROCHES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2012. LAC/2012/24455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012064687/342.

(120091023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

### **3W Power S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.423.

In the year two thousand twelve, on sixteenth of May

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "3W POWER S.A.", a société anonyme, having its registered office in 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B153.423 whose registered office has been transferred from Guernsey to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1375 of 5 July 2010.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1761 of 3 August 2011.

The meeting is declared open by Mr Harris WILLIAMS, director, residing at 220, East 30<sup>th</sup> street, 10016 New York, United States of America, acting as chairman, and appointing Mr Michaël JULIAN, general counsel, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr Marios MICHAELIDES, Group Controller, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The shareholders present or represented at the present meeting as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list signed by the shareholders present at the meeting and by the proxyholders of those who are represented.

This attendance list, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and by the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the shareholders represented at the present meeting, signed *ne varietur* by the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman states and the meeting as certains:

A) That the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published in accordance with the rules of the law of 24 May 2011 implementing the Directive 2007/36 EC of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 on the exercise of certain rights of shareholders of listed companies in:

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 797 of 27 March 2012;
- in the Luxembourg newspaper "Tageblatt" of 27 March 2012;
- on the Luxembourg stock exchange;

as it appears from the copies presented to the meeting.

That the convening notice has also been posted on the website of the Company and sent by mail to the members of the board of directors and the independent auditor on 27 March 2012.

B) That the present extraordinary general meeting has on its agenda:

#### *Agenda*

1. Amendment of the articles of incorporation of the Company in order to comply with the provisions of the law of 24 May 2011 implementing the Directive 2007/36 EC of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 on the exercise of certain rights of shareholders of listed companies and further to the approval of item 1 of the Agenda;

2. Amendments to articles 8,10,11,28 of the articles of incorporation as proposed and made available on the website of the Company ([www.aegps.com](http://www.aegps.com));

3. Miscellaneous.

C) As appears from the attendance list, 25,161,295 shares out of fifty million two hundred thirty six thousand and twenty-four (50,236,024) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

D) That the meeting is regularly constituted, the presence quorum required by law being attained, and that it may decide validly on all of the items of the agenda.

Then the meeting begins dealing with the agenda and after deliberation, takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to amend the articles of incorporation of the Company in order to comply with the provisions of the law of 24 May 2011 implementing the Directive 2007/36 EC of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 on the exercise of certain rights of shareholders of listed companies.

This resolution has been adopted by a majority of 25,161,295 votes in favour and 0 votes against, 0 votes abstained.

#### *Second resolution*

As a consequence, the general meeting of shareholders resolves to amend article 8, 10, 11 and 28 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

#### **“ Art. 8 Ownership and Transfer of Shares.**

8.1 Ownership of Shares will be established through the recording of a shareholder in the register of Shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, or by any two of its members upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 Where the shares are in registered form and are recorded in the register of Shares in the name of or on behalf of a securities settlement system or the operator of such system or, where the shares are in bearer form and held by or on behalf of a securities settlement system or the operator of such system and in each case recorded as book-entry

interests in the accounts of a professional depositary or any sub-depositary (any depositary and any subdepositary being referred to hereinafter as a “Depositary”), the Company – subject to having received a certificate in proper form from the Depositary - will permit the depositor of such book-entry interests to exercise the rights attaching to the shares corresponding to the book-entry interests of the relevant depositor, including admission to and voting at general meetings, and shall consider those depositors to be the holders for purposes of article 11 of the present articles of association. The board of directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply.

8.3 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such Share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a Share held by several owners until one owner has been designated.

8.4 The Shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law and the articles of incorporation.

8.5 Any transfer of registered Shares will become effective towards the Company and the parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of Shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of directors may record such transfer in the register of Shares.

8.6 The Company, through any of the members of the board of directors may also accept and enter into the register of Shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor’s and the transferee’s consent.”

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors, by one or several shareholders representing in the aggregate at least three percent (3 %) of the Company’s issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors, in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company’s registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the nineteenth day of May at 12 p.m. noon. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors, as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from the end of the Company’s financial year.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, the description of the procedures that the shareholder must comply with in order to be able to participate and cast their votes in the general meeting, and such notice shall take the form of announcements published (i) thirty (30) days before the meeting, in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper and (ii) in a manner ensuring fast access to it on a non-discriminatory basis in such media as may reasonably be relied upon for the effective dissemination of information throughout the European Community. A notice period of seventeen (17) days applies, in case of a second or subsequent convocation of a general meeting convened for lack of quorum required for the meeting convened by the first convocation, provided that this article 10.4 has been complied with for the first convocation and no new item has been added to the agenda. In case the shares are listed on a foreign stock exchange, the notices shall in addition be published in such other manner as may be required by laws, rules or regulations applicable to such stock exchange from time to time.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least three per cent (3 %) of the Company’s issued share capital, may (i) request to add one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders, provided that such item is accompanied by a justification or a draft resolution to be adopted in the general meeting, or (ii) table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of the general meeting. Such request must be sent to the Company’s registered office in writing by registered letter or electronic means at least twenty-two (22) days prior to the date of the general meeting and include the postal or electronic address of the sender. In case such request entails a modification of the agenda of the relevant meeting, the Company will make available a revised agenda at least fifteen (15) days prior to the date of the general meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.”

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.



### 11.3 Vote

11.3.1 Each Share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.3.2 Unless otherwise required by law or by these articles of incorporation, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.4 Any shareholder who holds one or more share(s) of the Company at 24:00 o'clock (Luxembourg time) on the date falling fourteen (14) days prior to (and excluding) the date of general meeting (the "Record Date") shall be admitted to the relevant general meeting of shareholders. Any shareholder who wishes to attend the general meeting must inform the Company thereof in a manner to be determined by the board of directors in the convening notice. In case of shares held through an operator of a securities settlement system or with a professional depository or sub-depository designated by such depository, a holder of shares wishing to attend a general meeting of shareholders should request from such operator or depository or sub-depository a certificate certifying the number of shares recorded in the relevant accounts on the Record Date. The certificate should be submitted to the Company at its registered address no later than three (3) business days prior to the date of the general meeting to the extent applicable. In the event that the shareholder votes through proxy, the proxy has to be deposited at the registered office of the Company or with any agent of the Company, duly authorised to receive such proxy to the extent applicable at the same time. The board of directors may set a shorter period for the submission of the certificate or the proxy.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication prior to the meeting, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders. The instrument appointing a proxy shall be in writing under the hand of the appointor or of his attorney duly authorised in writing or if the appointor is a company under its common seal or under the hand of an officer or attorney duly authorised or in the case of shares held in a European central securities depository, a statement of the relevant participant. In the case of shares registered in the name of a European central securities depository or an affiliated institution, a shareholder may submit a written declaration via its participant or affiliated institution which shall constitute an instruction appointing a proxy from the relevant registered shareholder confirming that the number of shares mentioned in each written declaration form part of a collective deposit and that the person mentioned in the declaration is a participant for the mentioned number of shares in the collective deposit and shall be entitled to exercise all rights attached to those shares and voting rights as a proxy in respect of such shares at the relevant general meeting of shareholders of the Company provided further that such participant shall be entitled to delegate his proxy to a third party by delivering such form of proxy executed in writing in accordance with the present articles of incorporation.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail, electronic voting or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross or an electronic cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 In case of electronic voting where such means of voting is made available by a European central securities depository or an affiliated institution or the operator of a securities settlement system or a professional depository or sub-depository designated by such depository, the aforementioned entities may issue a summary of the votes for the given general meeting of shareholders via their system, including a proxy to the chairman of the meeting, in the form of a spreadsheet or otherwise, as the board of directors may see fit, setting out the votes in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting.

11.9 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders."

## G. Governing law

**Art. 28. Governing law.** These articles of incorporation shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto and with the law of 24 May 2011 implementing the Directive 2007/36 EC of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007 on the exercise of certain rights of shareholders of listed companies."

This resolution has been adopted by a majority of 25,161,295 votes in favour and 0 against, 0 votes abstained.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in L-2449 Luxembourg, at the Hotel Le Royal, Boulevard Royal, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English and German states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the appearing persons have signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes**

Im Jahre zweitausendzwoölf, den sechzehnten Mai,

vor dem unterzeichneten Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der „3W Power Holdings S.A.“, abgehalten, einer Aktiengesellschaft, mit Sitz in 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 153.423, deren Gesellschaftssitz von Guernsey nach Luxemburg verlegt wurde, gemäß einer Urkunde bei dem unterzeichnenden Notar vom 7. Mai 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 5. Juli 2010 unter der Nummer 1375.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch notarielle Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 19. Mai 2011 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1761 vom 3. August 2011.

Die Generalversammlung wurde eröffnet, unter dem Vorsitz von Herrn Harris WILLIAMS, director, welcher ansässig in 220, East 30<sup>th</sup> street, 10016 New York, United States of America, Herrn Michaël JULIAN, general counsel, geschäftsansässig in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Marios MICHAELIDES, Group Controller, geschäftsansässig in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen jeweils gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; unterschrieben von den anwesenden Aktionären und von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern.

Diese Liste wird, nachdem sie vom Verwaltungsvorstand sowie vom unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, in den Räumlichkeiten letzteren aufbewahrt.

Die Vollmachten der Aktionärsvertretern bei dieser Versammlung, nach Unterzeichnung ne varietur durch die erscheinenden Parteien und den unterzeichnenden Notar bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um gleichzeitig bei den Behörden registriert zu werden.

Der Vorsitzende bestätigt und die Versammlung stellt fest daß:

A) Die gegenwärtige Generalversammlung mittels Einberufungsnachricht einberufen wurde, die die Tagesordnung beinhaltet und gemäß dem Gesetz vom 24. Mai 2011, das die Verfügung 2007/36 EC des europäischen Parlaments und des Rates vom 11. Juli 2007 bezüglich der Ausübung verschiedener Rechte seitens der Aktionäre von börsennotierten Gesellschaften in Kraft setzt, veröffentlicht wurde:

- im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 797 vom 27. März 2012;
- in der Luxemburger Zeitung „Tageblatt“ vom 27. März 2012;
- an der Luxemburger Börse;

sowie es die bei der Versammlung vorgelegten Kopien beweisen.

Dass die Einberufungsnachricht auch auf der Webseite der Gesellschaft ersichtlich ist und per Postweg an alle Mitglieder des Verwaltungsrats und an den Wirtschaftsprüfer am 27. März 2012 geschickt wurde.

B) Dass die gegenwärtige Generalversammlung zu befinden hat über folgende

#### *Tagesordnung:*

1. Abänderung der Satzung der Gesellschaft, um die Gesetzesbestimmungen vom 24. Mai 2011 einzuhalten, die die Richtlinie 2007/36 EC des Europäischen Parlaments und des Rates vom 11. Juli 2007 über die Ausübung verschiedener Rechte seitens der Aktionäre von börsennotierten Gesellschaften einführen und nach Zustimmung zum Punkt eins der Tagesordnung;

2. Abänderung der Artikel 8, 10, 11, 28 der Satzung wie vorgeschlagen und auf der Webseite der Gesellschaft ([www.aegps.com](http://www.aegps.com)) zur Verfügung gestellt

3. Verschiedenes.

C) Wie aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, sind 25.161.295 Aktien von fünfzig Millionen zweihundertsechunddreißigtausendvierundzwanzig (50.236.024) Aktien bei gegenwärtiger Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten.

D) Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet, das durch das Gesetz vorgesehene Quorum vorhanden ist und damit in Bezug auf die Punkte der Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung hat die Generalversammlung der Aktionäre daraufhin folgende Beschlüsse gefasst:

### Erster Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Satzung der Gesellschaft zu ändern gemäß den Gesetzesbestimmungen vom 24. Mai 2011, die die Richtlinie 2007/36 EC des Europäischen Parlaments und des Rates vom 11. Juli 2007 über die Ausübung verschiedener Rechte seitens der Aktionäre von börsennotierten Gesellschaften, einführt.

Dieser Beschluss wurde angenommen durch einer Mehrheit von 25.161.295 Stimmen für und 0 gegen, bei 0 Stimmenthaltungen.

### Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschließt die Generalversammlung der Aktionäre Artikel 8, 10, 11 und 28 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welche nun wie folgt lauten:

#### „ Art. 8. Eigentum und Übertragung von Aktien.

8.1 Eigentum an den Aktien wird durch Eintragung des jeweiligen Aktionärs im Aktienregister erbracht. Auszüge solche Registereintragungen werden auf Antrag und auf Kosten des Aktionärs ausgestellt und sind entweder durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder jeweils zwei Verwaltungsratsmitglieder zu unterschreiben.

8.2 Wo es sich bei den Aktien um Namensaktien handelt, die im Aktienregister verzeichnet sind, im Namen oder im Auftrag von einem Abwicklungssystem für Sicherheiten oder dem Betreiber eines solchen Systems, oder wo es sich bei den Aktien um Inhaberaktien handelt, die durch oder im Auftrag eines Abwicklungssystems für Sicherheiten gehalten werden oder den Betreiber eines solchen Systems, und in jedem Fall als Depoteinlage eingetragen sind in den Konten eines fachmännischen Treuhänders oder eines Sub-Treuhänders (jeder Treuhänder oder jeder Sub-Treuhänder nachstehend bezeichnet als „Treuhänder“), wird die Gesellschaft- dem Depotinhaber dieser Depoteinlagen, es ermöglichen, die Rechte auszuüben, die mit den Aktien verbunden sind, die den Depoteinlagen des entsprechenden Depotinhabers entsprechen, einschliesslich der Zulassung und Stimmabgabe bei den Generalversammlungen, und wird diese Depotinhaber für den Gegenstand von Artikel 1 der gegenwärtigen Statuten als Halter betrachten. Der Verwaltungsrat wird die formellen Bedingungen festlegen, die diese Bescheinigungen erfüllen müssen.

8.3 Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an. Im Falle mehrerer Eigner einer Aktie müssen diese gegenüber der Gesellschaft eine einzelne Person benennen, die gegenüber der Gesellschaft als Eigentümer auftritt. Die Gesellschaft ist berechtigt, im Falle des Mehrfacheigentums an einer Aktie, sämtliche mit dieser Aktie verbundenen Rechte einzustellen, bis einer der Eigentümer als alleiniger Eigentümer gegenüber der Gesellschaft benannt wurde.

8.4 Die Aktien sind frei übertragbar, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen und der Satzung.

8.5 Jede Aktienübertragung erlangt gegenüber der Gesellschaft und dem Parteien Wirksamkeit durch Eintragung in das Aktienregister, entweder durch datierte und seitens des Zessionars sowie des Zedenten bzw. deren Bevollmächtigten unterschriebenen Eintragung oder, im Falle der Mitteilung der Übertragung zur oder auf die Genehmigung durch die Gesellschaft, durch Eintragung eines Verwaltungsratsmitglieds.

8.6 Die Gesellschaft kann, durch ein Verwaltungsratsmitglied, auch dann einen entsprechenden Übertragungseintrag genehmigen und die Eintragung in das Aktienregister vornehmen, wenn sich eine solche Übertragungsvereinbarung des Zedenten an dem Zessionar aus Korrespondenz oder jedem anderen Dokument ergibt.“

#### Art. 10. Einberufung der Generalversammlung.

10.1 Die Generalversammlung der Aktionäre kann jederzeit durch den Verwaltungsrat zu einer bestimmten Zeit und an einem bestimmten Ort einberufen werden, die in der Benachrichtigung benannt werden.

10.2 Die Generalversammlung der Aktionäre muss durch den Verwaltungsrat nach Eingang eines an ihn adressierten, schriftlichen und einen Vorschlag einer Tagesordnung enthaltenden Ersuchens durch einen oder mehrere Aktionäre, die zusammen mindestens drei Prozent (3%) des ausgegebenen Gesellschaftskapitals halten, einberufen werden. Der Verwaltungsrat muss die Generalversammlung in einem solchen Fall innerhalb von einem (1) Monat an einem in der Einberufungsbenachrichtigung bestimmten Ort und zu einer bestimmten Zeit abhalten.

10.3 Eine jährliche Generalversammlung der Aktionäre muss am neunzehnten Mai um zwölf (12) Uhr mittags eines jeden Jahres entweder in der Gemeinde abgehalten werden, in der die Gesellschaft ihren eingetragenen Sitz hat, oder an jedem anderen Ort, solange dieser in der Einberufungsbenachrichtigung hinreichend benannt ist. Falls dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, wird die jährliche Generalversammlung am nächsten Werktag abgehalten. Auf jeden Fall muss der Verwaltungsrat die jährliche Generalversammlung spätestens sechs (6) Monate nach Ende des Haushaltsjahres der Gesellschaft einberufen.

10.4 Die Einberufungsbenachrichtigung zur Generalversammlung muss die Tagesordnung, den Ort, das Datum sowie die Uhrzeit der Versammlung enthalten, die Beschreibung der Verfahren, die der Aktionär einhalten muss, damit er an der Generalversammlung teilnehmen kann und seine Stimme abgeben kann und diese Benachrichtigung wird per Veröffentlichung (i) dreißig (30) Tage vor der Versammlung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations und in einer Luxemburger Zeitung bekanntgegeben und (ii) auf einer Art und Weise, die hierzu einen schnellen Zugang gewährleistet auf einer nicht-diskriminierenden Basis, sowie man es vernünftigerweise von diesen Medien erwarten kann, zur erfolgreichen Verbreitung von Informationen in der gesamten Europäischen Gemeinschaft. Eine Frist von siebzehn (17) Tagen wird angewendet im Falle einer zweiten oder späteren Einberufung zu einer Generalversammlung, wenn das Quorum in

der Versammlung bei der ersten Einberufungsbenachrichtigung nicht erreicht wurde, vorausgesetzt daß, dieser Artikel 10.4 bei der ersten Einladung eingehalten wurde und daß kein neuer Punkt der Tagesordnung beigefügt wurde. Wenn die Aktien an einer ausländischen Börse zugelassen sind, müssen die Einladungen zusätzlich veröffentlicht werden, in einer Art und Weise, wie sie durch Gesetze, Regeln oder Vorschriften die bei diesem Börsenplatz zuweilen Anwendung finden, verlangt werden können.

10.5 Ein Aktionär oder mehrere Aktionäre, die alleine oder gemeinsam wenigstens drei Prozent (3%) des ausgegebenen Gesellschaftskapitals halten, können die Hinzufügung von einem oder mehreren Punkten auf die Tagesordnung der Generalversammlung der Aktionäre verlangen, vorausgesetzt daß dieser Punkt durch eine Begründung oder durch einen Beschlusentwurf begleitet ist zur Beschliessung während der Generalversammlung, oder (ii) durch eine Aufstellung von Beschlusentwürfen für Punkte, die entweder in der Tagesordnung der Generalversammlung enthalten sind oder einbezogen werden müssen. Ein solcher Antrag muss schriftlich per Einschreiben wenigstens zweiundzwanzig (22) Tage vor der Versammlung an den Geschäftssitz der Gesellschaft abgeschickt werden und die Postanschrift oder die elektronische Adresse des Absenders enthalten. Sollte dieser Antrag zu einer Änderung der Tagesordnung der fraglichen Versammlung führen, wird die Gesellschaft eine geänderte Tagesordnung mindestens fünfzehn (15) Tage vor dem Datum der Generalversammlung zur Verfügung stellen.

10.6 Wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind bei der Generalversammlung der Aktionäre und erklären, dass sie über der Tagesordnung informiert wurden, kann die Generalversammlung der Aktionäre auch ohne vorherige Einladung durchgeführt werden.

### **Art. 11. Ablauf der Generalversammlung.**

11.1 Ein Vorstand ist bei jeder Generalversammlung der Aktionäre zu bilden, zusammengesetzt aus Vorsitzendem, Sekretär und Schriftführer, jeder von ihnen wird durch die Generalversammlung der Aktionäre bestellt, muss aber weder Aktionär noch Mitglied des Verwaltungsrates sein. Der Vorstand stellt sicher, dass die Versammlung im Einklang mit den anwendbaren Regeln, insbesondere im Hinblick auf die Einberufung, Mehrheitserfordernisse, Stimmzählung und Vertretung der Aktionäre, stattfindet.

11.2 Bei jeder Generalversammlung der Aktionäre ist eine Anwesenheitsliste zu führen.

11.3 Abstimmung

11.3.1 Jede Aktie verleiht gemäß den gesetzlichen Bestimmungen eine (1) Stimme.

11.3.2 Soweit durch Gesetz oder diese Satzung nichts anderes vorgeschrieben, werden Beschlüsse der Generalversammlung mit einfacher Mehrheit gefasst, unabhängig des hierdurch vertretenen Aktienkapitals. Enthaltungen und ungültige Stimmen werden nicht berücksichtigt.

11.4 Ein Aktionär, der eine oder mehrere Aktien in der Gesellschaft um 24 Uhr (Luxemburger Zeit) an dem Tag, der vierzehn (14) Tage vor (der Tag der Versammlung ausgeschlossen) dem Datum der Generalversammlung (der „Stichtag“) liegt, hält, wird zur entsprechenden Generalversammlung der Aktionäre zugelassen. Jeder Aktionär, der der Generalversammlung beiwohnen möchte, muss darüber die Gesellschaft informieren in einer Art und Weise, die durch den Verwaltungsrat in der Einberufungsbenachrichtigung festgelegt wurde. Wenn Aktien durch einen Betreiber eines Abwicklungssystems für Sicherheiten gehalten werden oder durch einen fachmäßigen Treuhänder oder Sub-Treuhänder, der durch diesen Treuhänder ernannt wurde, muss ein Halter von Aktien, der der Generalversammlung der Aktionäre beiwohnen möchte, eine Bescheinigung von diesem Betreiber oder Treuhänder oder Sub-Treuhänder verlangen, die die Anzahl der Aktien in den betreffenden Konten am Stichtag bescheinigt, anfordern. Die Bescheinigung muss bei der Gesellschaft bei deren Geschäftssitz nicht später als drei (3) Geschäftstage vor dem Datum der Generalversammlung soweit anwendbar, eingereicht werden. Wenn ein Aktionär mittels Vollmacht wählt, muss die Vollmacht bei dem Geschäftssitz der Gesellschaft hinterlegt werden, oder durch einen Beauftragten der Gesellschaft der gleichzeitig dazu befugt ist, diese Vollmacht, falls anwendbar, entgegenzunehmen. Der Verwaltungsrat kann einen kürzeren Zeitraum festlegen für die Hinterlegung der Bescheinigung oder der Vollmacht.

11.5 Ein Aktionär kann sich auf jeder Generalversammlung durch eine Person, die nicht selbst auch Aktionär zu sein braucht, vertreten lassen, wobei eine vorab an die Generalversammlung mittels Brief, Fax, Email oder in jeder anderen Kommunikationsform, geschickte Kopie der schriftlichen und unterschriebener Vollmacht als Nachweis ausreicht. Eine Person kann zugleich mehrere Aktionäre vertreten. Das zur Vollmacht verwendete Dokument muss durch den Vollmachtgeber oder durch seinen Anwalt handschriftlich erstellt werden, oder wenn es sich bei dem Vollmachtgeber um eine Gesellschaft handelt, mit Firmensiegel versehen sein oder handschriftlich durch einen dazu befugten leitenden Angestellten oder Anwalt erstellt oder wenn es sich um Aktien handelt, die an einer europäischen Hinterlegungsstelle für Sicherheiten gehalten sind, eine Ausstellung des betreffenden Beteiligten aufweisen. Im Falle von Aktien, die im Namen einer europäischen Hinterlegungsstelle für Sicherheiten oder einer angegliederten Institution registriert sind, kann der Aktionär eine schriftliche Erklärung mittels seines Beteiligten oder seiner angegliederten Institution einreichen, die eine Anweisung darstellt zur Erteilung einer Vollmacht des betreffenden eingetragenen Aktionärs und die bestätigt, daß die Anzahl der Aktien, die auf jeder schriftlichen Erklärung aufgeführt sind, Teil einer Gesamthinterlegung sind und daß, die in der Erklärung aufgeführte Person eine Beteiligter ist für die aufgeführte Anzahl von Aktien in der Gesamthinterlegung und die Vollmacht erhält, alle Rechte bei der betreffenden Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft auszuüben, die mit diesen Aktien und deren Wahlrechte verbunden sind, vorausgesetzt daß dieser Beteiligte, dazu befugt ist, seine Vollmacht an Dritte zu übertragen, durch handschriftliche Ausstellung dieser Vollmacht gemäß der gegenwärtigen Satzung.

11.6 Jeder Aktionär, der an einer Generalversammlung via Telefon, Video oder jedem anderen Kommunikationsmittel zugeschaltet ist, das die zweifelsfreie Identifikation des Aktionärs erlaubt und dass alle Teilnehmer der Generalversammlung einander ununterbrochen hören und effektiv an der Versammlung teilhaben können, gilt als anwesend für die Bestimmung des Quorums und kann an den Abstimmungen teilnehmen.

11.7 Jeder Aktionär kann durch mittels Post, Fax, Email, elektronischer Abstimmung, oder jeder anderen geeigneten Kommunikationsform an den Gesellschaftssitz oder jeden anderen in der Einberufungsbekanntmachung hierfür benannten Ort übermittelten unterschriebenen Stimmzettel an der Abstimmung teilnehmen. Die Aktionäre dürfen nur durch die Gesellschaft zur Verfügung gestellte Stimmzettel verwenden, die mindestens Angaben hinsichtlich des Ortes, des Datums, der Zeit sowie die Tagesordnung der Generalversammlung enthalten, genauso wie Vorschläge betreffend die Tagesordnung, denen jeweils drei Abstimmungskästchen angefügt sind und es den Aktionären so ermöglicht, durch Ankreuzen oder elektronisches Ankreuzen, für oder gegen die vorgeschlagenen Beschlüsse zu stimmen, bzw. sich der Stimme zu enthalten. Es finden nur solche Stimmzettel Berücksichtigung, die vor Beginn der Generalversammlung eingehen.

11.8 Im Falle einer elektronischen Stimmabgabe, dort wo solche Wahlmittel durch eine europäische zentrale Hinterlegungsstelle für Sicherheiten oder durch eine angegliederte Institution oder durch einen fachmäßigen Treuhänder oder Sub-Treuhänder der durch den Treuhänder ernannt wurde, ermöglicht werden, können die vorgenannten Instanzen eine Zusammenfassung der Stimmen erstellen für die vorgegebene Generalversammlung der Aktionäre mittels deren System, einschließlich einer Vollmacht an den Vorsitzenden der Generalversammlung, in der Form einer Tabelle oder sonst, sowie es der Verwaltungsrat als angemessen ansieht, die die Abstimmung für oder gegen die vorgeschlagenen Beschlüsse oder die Stimmenthaltungen aufweist.

11.9 Der Verwaltungsrat kann weitere zu erfüllende Voraussetzungen für die Durchführung einer Generalversammlung aufstellen, die von den Aktionären zu erfüllen sind.“

**Art. 28. Anwendbares Recht.** Diese Satzung und ihre Auslegung und Interpretation unterliegen luxemburgischem Recht. Alle in dieser Satzung nicht geregelte Angelegenheiten sollen gemäß dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, bestimmt werden und die Änderungen hierzu gemäß dem Gesetz vom 24. Mai 2011, das die Verfügung 2007/36 EC des Europäischen Parlaments und des Rats vom 11. Juli 2007 bezüglich der Ausübung verschiedener Rechte seitens der Aktionäre von börsennotierten Gesellschaften in Kraft setzt.“

Dieser Beschluss wurde angenommen durch einer Mehrheit von 25.161.295 Stimmen für und 0 gegen, bei 0 Stimmenthaltungen.

Da nichts Weiteres an der Tagesordnung stand, wurde die Versammlung aufgehoben.

Hierüber wurde die gegenwärtige notarielle Urkunde in L-2449 Luxemburg, Hotel Le Royal, Boulevard Royal, zum Datum wie eingangs erwähnt, erstellt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt, dass auf Anfrage der erschienenen Personen, folgende Urkunde auf Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer Deutschen Fassung. Im Fall von Abweichungen zwischen dem Englischen und dem Deutschen Text wird die Englische Fassung maßgebend sein.

Diese Urkunde wurde den erschienenen Bevollmächtigten vorgelesen und gemeinsam mit dem Notar die gegenwärtige Originalurkunde gezeichnet.

Gezeichnet: H. WILLIAMS, M. JULIAN, M. MICHAELIDES und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 18 mai 2012. LAC / 2012 / 23039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 5. Juni 2012.

Référence de publication: 2012064690/400.

(120091616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

### **Immobilière C.JANS & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 102.762.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société extraordinairement en date du 31 mai 2012 à 12.00 heures*

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012065498/14.

(120093565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Spoletto S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.344.

L'an deux mille douze, le douze avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPOLETO S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 40344, constituée par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 avril 1992, acte publié au Mémorial C numéro 282 du 27 juin 1992, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros, en date du 29 décembre 1999, extrait publié au Mémorial C numéro 250 du 3 avril 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Suite à la transformation automatique en société pleinement imposable au 1<sup>er</sup> janvier 2011, adaptation de l'objet social et modification subséquente de l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

2) Suppression de toute référence au capital autorisé.

3) Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

4) Fixation de l'assemblée générale annuelle au troisième lundi du mois de mai à 11.00 heures et modification de l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### 5) Refonte des statuts de la société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'adapter l'objet social de la société suite à la transformation automatique en société pleinement imposable au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et de modifier en conséquence l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer toute référence au capital autorisé.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'assemblée générale annuelle au troisième lundi du mois de mai à 11.00 heures et de modifier l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SPOLETO S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties. Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un admi-



nistrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de d'une partie des affaires sociales ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ neuf cent cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2012. Relation GRE/2012/1366. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012065791/251.

(120093594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

#### **Tweeter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.581.

##### *Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 05 avril 2012*

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.
3. A été nommé administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2017.

4. L'adresse professionnelle de Monsieur Eric LECLERC, administrateur-président, de Madame Martine KAPP, administrateur, ainsi que de Monsieur Pascal FABECK, commissaire aux comptes, a été transférée au 4, rue Petermelchen, L-2370 Howald, à la même date.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012065830/19.

(120093670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Hedgehog TG 13 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 140.333.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012065486/11.

(120093944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Consulting Environment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.569.

L'an deux mille douze, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Patrice THINNES, gérant de sociétés, né à Metz (France) le 15 janvier 1959, demeurant à F-57470 Hombourg-Haut, 2, Impasse des Fougères, et

2.- Monsieur Thibault SALM, Commercial, né à Metz (France) le 26 juillet 1981, demeurant à F-57220 Helstroff, 22, rue de la Fontaine,

Ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «Consulting Environment», avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.569, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1958 du 21 septembre 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sub 1. et sub 2. sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 10 avril 2012, l'adresse du siège social vers L-3313 Bergem, 95, Grand-rue et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts comme suit:

« **Article 4.- (premier alinéa).**

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que l'adresse de l'associé/gérant Monsieur Patrice THINNES, préqualifié, est actuellement: F-57470 Hombourg-Haut, 2, Impasse des Fougères.

*Troisième résolution*

L'assemblée déclare contrairement à l'acte de constitution du 2 juillet 2010, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010, référence 100117720, que Monsieur Thibault SALM, préqualifié, a été nommé gérant administratif et Monsieur Patrice THINNES, préqualifié, a été nommé gérant technique.

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2012. Relation GRE/2012/1447. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012066107/49.

(120093872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Geldilux-TS-2008 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.121.

In the year two thousand twelve, on the twenty-second of May,

before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held a extraordinary general meeting of shareholders of Geldilux-TS2008 S.A. (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 141.121, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28<sup>th</sup> July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2243 of 13<sup>th</sup> September 2008.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Mr Smaïn Bouchareb, manager, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Martine Zellinger, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie Kaiser, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to proceed with the opening of the liquidation of the Company.
2. Appointment of one liquidator and specification of its powers.

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator MERLIS S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.320 (the "Liquidator").

### *Third resolution*

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, these persons signed together with the notary this deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Geldilux-TS-2008 S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.121, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2243 du 13 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Smaïn Bouchareb, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie Kaiser, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence; cette feuille de présence, signée par le mandataire des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les comparants, seront également annexées au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur MERLIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320 (le «Liquidateur»).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BOUCHARBEB, M. ZELLINGER, M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mai 2012. LAC / 2012 / 23989. Reçu douze euros € 12,

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065448/117.

(120092822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Hansinvest Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 28.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065484/9.

(120093555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Industrial Securities Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.074.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 24 mai 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007*

Le conseil d'administration:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Administrateur;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012065517/20.

(120092862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**MWHAA ! S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8180 Kopstal, 6, Montée de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 158.022.

L'an deux mille douze,  
le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «MWHAA ! S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuel au 9bis rue Basse, L-4963 Clemency, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 158 022, avec un capital social souscrit d'un montant de à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.-EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.-EUR) chacune, intégralement libérées.

La Société fut constituée suivant acte notarié du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 594 du 30 mars 2011, 44 et depuis lors ces mêmes statuts n'ont subi aucune modification.

L'assemblée se compose actuellement des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1) Monsieur David SCHMIT, employé, né à Arlon (Belgique), le 05 février 1971, demeurant rue de la Vallée, 94, B-5700 Fouches (Belgique),

détenteur de vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.-EUR) chacune, intégralement libérées, et

ici représentée par Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

2) la société «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97 199,

ici représentée par Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

agissant en sa qualité co-gérant de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle,

détentrice de soixante-quinze (75) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.-EUR) chacune, intégralement libérées.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités de seuls et unique associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

Les associés DECIDENT de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la commune de Bascharage vers la commune de Kopstal et de fixer la nouvelle adresse su siège social au 6 Montée de Bridel, L-8180 Kopstal.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit changement de siège social, les associés DECIDENT de modifier le premier alinéa de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 4. (Premier alinéa).** «Le siège social établi dans la commune de Kopstal, Grand-Duché de Luxembourg.».

*Troisième résolution*

Les associés DECIDENT de confirmer le mandat à durée illimitée de Monsieur David SCHMIT, employé, né à Arlon (Belgique), le 05 février 1971, demeurant rue de la Vallée, 94, B-5700 Fouches (Belgique) en tant que gérant unique de la Société «MWHAA ! S.à r.l.» et DECIDENT que la Société continue à être valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant,, conformément à l'article ONZE (11) des statuts de la Société.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mai 2012. Relation: EAC/2012/6816. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012066996/55.

(120095410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

---

**Hedgehog TG 13 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 140.333.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012065487/11.

(120093945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Hippo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.570.800,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.461.

---

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de Monsieur Jaap Derk BUMA, l'un des associés et l'un des gérants de la Société a été modifiée de:

233 Hollywood Road, bâtiment Hollywood Centre, HK – RM 1601 Central, Hong Kong

à

Wassenaarseweg, 57, NL – 2596 CL, La Haye, les Pays-Bas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012065488/15.

(120093679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**HSR - Engineering G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2625 Luxembourg, 49, rue du Travail.

R.C.S. Luxembourg B 103.950.

---

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 06. Mai 2012.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2012065490/12.

(120092805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**I Lock You S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.729.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065491/10.

(120092650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---



**I.S.D.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.129.

## EXTRAIT

1. La Société prend acte que le siège social du Kohnen & Associés S.à.r.l., commissaire aux comptes de la Société, est désormais au 62 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2. Il résulte de la décision prise par l'administrateur-délégué de la Société en date du 18 mai 2012 que le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 70 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012065493/17.

(120092648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**International Gas Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 78.455.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 juin 2012*

- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Natale Capula, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

- Est réélue commissaire aux comptes pour une période de six années, la société FGS CONSULTING LLC, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Las Vegas sous le numéro E0048502007-1, ayant son siège social à NV 89101, 520 S. 7<sup>th</sup> Street, Suite C, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012065524/15.

(120093298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Ibervias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 155.762.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065494/10.

(120093044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Ideal Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.262.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Roman Mertes / Peter Sasse

Référence de publication: 2012065495/11.

(120093120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Ideal Standard International Topco, Société en Commandite par Actions.****Capital social: EUR 375.021,88.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 132.771.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065496/12.

(120092677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Mures Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 168.896.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 mai 2012*

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
3. Le nombre de gérants a été augmenté de deux (2) à quatre (4).
4. Monsieur Pierre MELLINGER, administrateur de sociétés, né à Bordeaux (France), le 6 août 1954, demeurant à 5, ul. Skorupki Stratos Office Center, 00-546 Warsaw (Pologne), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée illimitée.
5. Monsieur Rossen HADJIEV, administrateur de sociétés, né à Razlog (Bulgarie), le 5 avril 1972, demeurant à 5, ul. Skorupki Stratos Office Center, 00-546 Warsaw (Pologne), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 6.6.2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Mures Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012065609/21.

(120093347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Nokian Tyres Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 150.470.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 juin, 2011*

1. Le mandat de gérant de Mme Anne LESKELÄ, née le 06 mars 1962 à Alavieska, Finlande et demeurant professionnellement à Pirkkailastie 7, 37100 Nokia, Finlande a été renouvelé pour une durée indéterminée avec effet au 8 juin 2011.
2. Le mandat de gérant de Mme Leena KAIPAINEN, née le 23 février 1960 à Lappeenranta, Finlande et demeurant professionnellement à Pirkkalaistie 7, 37100 Nokia, Finlande a été renouvelé pour une durée indéterminée avec effet au 8 juin 2011.
3. Le mandat de gérant de M Bernard DEL DUCA, né le 26 avril 1960 à Toronto Ontario, Canada et demeurant professionnellement à 1945, Main Str., 05446 Colchester Vermont, Etats Unis d'Amérique a été renouvelé pour une durée indéterminée avec effet au 8 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

*Pour Nokian Tyres Sàrl*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012065656/21.

(120092605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Ideal Standard International Topco, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 375.021,88.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065497/10.

(120092678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Investec Global Special Opportunities SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.766.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2012, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'Investec Global Special Opportunities Sicav' ont pris les résolutions suivantes:

- renouvelé les mandats des administrateurs jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2013. Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Bradley FRIED, Sam HACKNER, Klaus WAGNER, Sam LEON, Véronique GILLET.

- reconduit le mandat de réviseur d'entreprise de Ernst & Young jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012065501/17.

(120093287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**I.T.S., Industrie pour le Traitement de Surfaces, Société Anonyme.**

Siège social: L-8279 Holzem, 24, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 18.115.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «INDUSTRIE POUR LE TRAITEMENT DE SURFACES», en abrégé «I.T.S.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8279 Holzem, 24, route de Capellen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 18.115, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 6 février 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 56, du 19 mars 1981 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 11 juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 295, du 8 novembre 1988.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco Antoine SCHAUS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-7505 Lintgen, 24 rue de Diekirch (ci-après le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Gérard LUSATTI, employé et Monsieur Vincent WERGIFOSSE, employé, demeurant tous deux professionnellement à L-7505 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Constat de la survenance du terme de la Société au 6 février 2011, du défaut de sa prorogation, de sa dissolution de plein droit et de sa mise en liquidation;
- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents et/ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée générale extraordinaire se déroule à Mersch et non dans la commune où est établi le siège social de la Société comme le stipule l'article 20 des statuts.

V.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci acceptant la tenue de l'assemblée générale à Mersch et non à Holzem, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, procède à l'unanimité des voix aux résolutions et constat suivants:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société présents et/ou représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution - Constat*

L'assemblée générale constate que la durée de la Société avait été fixée à trente (30) ans dans le prédit acte constitutif de Maître Reginald NEUMAN, en date du 6 février 1981 (Cf. article 3 des statuts).

Suite à la survenance de son terme en date du 6 février 2011 et à défaut de prorogation avant terme, la Société est dissoute de plein droit et se trouve par conséquent en liquidation depuis cette date.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Marco Antoine SCHAUS, pré-qualifié (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. SCHAUS, K. KLINGELE, G. LUSATTI, V. WERGIFOSSE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 mai 2012. Relation: MER/2012/1227. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012065499/79.

(120092785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**IBS Europe, Insurance Broker's Solution Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-4972 Dippach, 68, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.838.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065500/10.

(120092667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Construction de Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4974 Dippach, 2, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 137.922.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les associés ont été convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, du 22 mai 2012, tenue dans les locaux du siège social sis à 2, rue Centrale L- 4974 DIPPACH.

*Ordre du jour: Démission du Gérant Technique*

L'Assemblée s'est ouverte à 10 heures,

A l'issue de cette Assemblée, les associés ont accepté la démission du Gérant Technique, Monsieur Bruno Miguel HENRIQUES MENDES né le 09 février 1980 à Alvaizera demeurant 99, rue de la Libération L- 3850 SCHIFFLANGE ainsi que la nomination de son remplaçant Monsieur DA COSTA SANTOS Carlos Alberto né le 23 avril 1962 demeurant à 107, rue du Faubourg L- 3641 KAYL

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et les associés étant tous d'accord. L'Assemblée Extraordinaire s'est clôturée à 10h30.

Fait à Dippach, le 22 mai 2012. M. Ilidio Pedro DUARTE MENDES / M. Bruno Miguel HENRIQUES MENDES.

Référence de publication: 2012065952/19.

(120093313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Investec Global Special Opportunities SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.766.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 7 juin 2012.

Brown Brothers Harriman S.C.A.

Référence de publication: 2012065502/12.

(120093288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**IAS Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3260 Bettembourg, 54, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.647.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 7. Juni 2012.

Référence de publication: 2012065504/10.

(120093586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**IBC Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065505/11.

(120092693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Macav S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 59.591.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 02 mai 2012, Monsieur Gilles ORBAN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Madame Marie-Laurence THILL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Yves BIEWER, représentant permanent et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Guy KETTMANN, représentant permanent. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 04 JUIN 2012.

Pour: MACAV S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012065965/21.

(120093628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**IDC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 112.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012065507/11.

(120092628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**ILEDOR HOLDING, Société Anonyme-, Société Anonyme,  
(anc. ILEDOR HOLDING, Société Anonyme-SPF).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 40.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065513/11.

(120093488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Immo Coplaning S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 76.367.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012065514/10.

(120093289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Esttex S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.461.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 mai 2012*

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2012:

- Monsieur Serge RESSEGAIRE, demeurant 20, rue Abel Ferry, F-88000 Epinal, administrateur, administrateur-délégué et président,

- Monsieur Paul-Henri GRANGE, demeurant Chambaud, F-43620 Saint Romain Lachalm, administrateur,

- Madame Aurélie GAXATTE, demeurant 61, rue des Mélèzes, F-88390 Les Forges, administrateur.

2. L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, FERRER AND PARTNERS CORPORATE SERVICES (anc. Optio Expert-Comptable et Fiscal Sàrl), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 97.326 et ayant son siège social 57, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066173/22.

(120094645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Industrial Securities Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.074.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 24 mai 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008*

Le conseil d'administration:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012065518/20.

(120092862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Ingor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 60.296.

—  
Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065520/9.

(120093717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**C.F.T. Finance S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 36.350.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 8 juin 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DELFOSSE aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 8 juin 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 8 juin 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Monsieur Aloyse SCHERER aux fonctions de commissaire aux comptes de la société et a nommé en remplacement:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg n°B 113620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

*Pour C.F.T. FINANCE S.A.-SPF*

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012066691/25.

(120095124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

---

**Eurofund Properties Corp. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.420.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'un courrier recommandé adressé le 8 juin 2012 au siège de la société

EUROFUND PROPERTIES CORP S.A.,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 110420, sise L-2520 Luxembourg, 21-25 allée Scheffer,

que la société Breckewee S.à r.l.,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 157331, établie à L-8561 Schwebach, 1 Hauptstrooss,

a démissionné comme commissaire aux comptes de la société EUROFUND PROPERTIES CORP S.A..

La démission prend effet au 8 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 juin 2012.

Breckewee S.à.r.l.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2012066178/22.

(120094208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Koma Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5517 Remich, 25, rue de la Cité.

R.C.S. Luxembourg B 133.794.

—  
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011 (L110073614).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012065559/12.

(120092873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**International Consolidated Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 105.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2012.

Référence de publication: 2012065522/10.

(120093153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Sopafin (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.229.

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOPAFIN (LUXEMBOURG) S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 1, Boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.229, constituée suivant acte reçu le 5 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1885 du 7 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thomas Keller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Kerstin Kramer, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 112.000 (cent douze mille) actions, représentant l'intégralité des actions avec droit de vote sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 15 des statuts afin que la surveillance de la société soit désormais confiée à un réviseur d'entreprise et non plus à un commissaire aux comptes.

2.- Nomination d'un réviseur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. Réviseur d'entreprises.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de réviseur est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide révoquer le commissaire aux comptes en place et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de réviseur pour une durée de six ans PricewaterhouseCoopers S à r.l., R.C.S. B 65477, à Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Keller, K. Kramer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2012. Relation: LAC/2012/24014. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): I. Thill.*

Référence de publication: 2012067133/49.

(120095236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

---

**International Consolidated Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 105.377.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 07 juin 2012.

Référence de publication: 2012065523/10.

(120093154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**International Programs Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 41.569.

---

Le Bilan annuel des comptes clos au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065525/10.

(120092736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**International Trademark Institute, Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 150.224.

---

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065526/10.

(120093581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Mars Propco 40 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 120.338.450,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.336.

*Rectificatif du dépôt du 29/05/2012 no L120087229*

Suite à un contrat de cession d'actions en date du 4 avril 2012, Mars Holdco 1 S.à r.l., avec siège au 2-4 rue Beck, 5<sup>eme</sup> étage, L-1222 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 122, un des actionnaires de la Société, a transféré:

- 957 892 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., avec siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 904 et;

- 245 491 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH, avec siège social au Friedensplatz 12, D-64283 Darmstadt, immatriculée au Handelsregister de Darmstadt sous le numéro HRB 87991.

Il résulte que les 4.813.538 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues comme suit:

- 3.562.019 parts sociales à Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l.;

- 1.006.028 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l.;

- 245 491 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH.

Munsbach, le 6 juin 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012065601/24.

(120092918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Ortika Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.539.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of May.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Ortika Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 150.539, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 19, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 273 of February 2, 2010 (the "Company").

There appeared:

The shareholders of the Company (i), Hortex Holdings Limited Partnership, a Jersey limited partnership, whose general partner is Hortex GP Limited, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, (Channel Islands), (ii) Mr. Dariusz PAPROT, residing in Poland, 02-202 Warsaw, at ul. Zlotego Smoka 18/13, (iii) Mr. Tomasz KURPISZ, residing in Poland, 81-583 Gdynia, at ul. Wzg. Bernardowo 141 and (iv) Mr. Wojciech PLANER, residing in Poland, 05-502 Kamionka, at ul. Pod Dejbami 13, (together the "Shareholders"), here duly represented by Mr. Vincent LINARI-PIERON, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of four proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders declared and requested the notary to act that:

I. The meeting has been convened by means of convening notices sent to the shareholders of the Company on May 10, 2012, copies of which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

II.- The 31,373,818 (thirty-one million three hundred seventy-three thousand eight hundred eighteen) shares issued by the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The Shareholders resolve that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

### Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,087,177 (one million eighty-seven thousand one hundred seventy-seven Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 31,373,818 (thirty-one million three hundred seventy-three thousand eight hundred eighteen Euros) to EUR 32,460,995 (thirty-two million four hundred sixty thousand nine hundred ninety-five Euros) by the issuance of 1,087,177 (one million eighty-seven thousand one hundred seventy-seven) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

2. Subscription and payment by Hortex Holdings Limited Partnership of the 1,087,177 (one million eighty-seven thousand one hundred seventy-seven) new shares of the Company and payment of a share premium of an amount of EUR 1,518,985 (one million five hundred eighteen thousand nine hundred eighty-five Euros) through a contribution in kind;

3. Amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect this increase of share capital of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been unanimously taken:

#### *First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,087,177 (one million eighty-seven thousand one hundred seventy-seven Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 31,373,818 (thirty-one million three hundred seventy-three thousand eight hundred eighteen Euros) to EUR 32,460,995 (thirty-two million four hundred sixty thousand nine hundred ninety-five Euros) by the issuance of 1,087,177 (one million eighty-seven thousand one hundred seventy-seven) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares") and the allocation of the amount of EUR 1,518,985 (one million five hundred eighteen thousand nine hundred eighty-five Euros) into the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by Hortex Holdings Limited Partnership.

It is resolved that the New Shares will be allocated to the following classes of shares:

- class A shares:108,724 (one hundred eight thousand seven hundred twenty-four);
- class B shares:108,717 (one hundred eight thousand seven hundred seventeen);
- class C shares:108,717 (one hundred eight thousand seven hundred seventeen);
- class D shares:108,717 (one hundred eight thousand seven hundred seventeen);
- class E shares: 108,717 (one hundred eight thousand seven hundred seventeen);
- class F shares: 108,717 (one hundred eight thousand seven hundred seventeen);
- class H shares:108,717 (one hundred eight thousand seven hundred seventeen);
- class I shares:108,717 (one hundred eight thousand seven hundred seventeen); and
- class J shares: 108,717 (one hundred eight thousand seven hundred seventeen).

#### *Subscription - Payment*

Hortex Holdings Limited Partnership declares to subscribe to all the New Shares and to pay the Share Premium through a contribution in kind.

The contribution described above consists in a receivable held by Hortex Holdings Limited Partnership against the Company.

#### *Evaluation*

The net value of this contribution in kind is of EUR 2,606,162 (two million six hundred six thousand one hundred sixty-two Euros). Such evaluation has been approved by (i) Hortex Holdings Limited Partnership pursuant to a statement of contribution value dated May 10, 2012 and (ii) the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated May 10, 2012.

#### *Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

It is unanimously resolved to amend article 8 paragraph 1, of the articles of association of the Company notably in order to reflect the increase of share capital as described above, which shall be read as follows:

" **Art. 8. Paragraph 1. Capital.** The Company's capital is set at EUR 32,460,995 (thirty-two million four hundred sixty thousand nine hundred ninety-five Euros), represented by 32,460,995 (thirty-two million four hundred sixty thousand nine hundred ninety-five) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Share(s)"), consisting in multiple classes of shares (the "Class(es) of Shares") as follows: a) 3,246,104 (three million two hundred forty-six thousand one hundred four) Class A Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), b) 3,246,099 (three million two hundred forty-six thousand ninety-nine) Class B Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), c) 3,246,099 (three million two hundred forty-six

thousand ninety-nine) Class C Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), d) 3,246,099 (three million two hundred forty-six thousand ninety-nine) Class D Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), e) 3,246,099 (three million two hundred forty-six thousand ninety-nine) Class E Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), f) 3,246,099 (three million two hundred forty-six thousand ninety-nine) Class F Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), g) 3,246,099 (three million two hundred forty-six thousand ninety-nine) Class G Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), h) 3,246,099 (three million two hundred forty-six thousand ninety-nine) Class H Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), i) 3,246,099 (three million two hundred forty-six thousand ninety-nine) Class I Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and j) 3,246,099 (three million two hundred forty-six thousand ninety-nine) Class J Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro)."

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its resolutions, have been estimated at about three thousand five hundred Euros (3,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing persons has signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mai;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Ortika Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.539, constituée par acte notarié du notaire instrumentant, daté du 19 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 273 du 2 février 2010 (la «Société»).

Ont comparu:

Les associés de la Société, (i) Hortex Holdings Limited Partnership, une limited partnership existant sous les lois de Jersey, dont l'associée général est HORTEX GP LIMITED, ayant son siège social à Ogier House, the Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, (ii) Mr Dariusz PAPROT, demeurant en Pologne, 02-202 Varsovie, at ul. Zlotego Smoka 18/13, (iii) Mr. Tomasz KURPISZ, demeurant en Pologne, 81-583 Gdynia, at ul. Wzg. Bernardowo 141 and (iv) Mr Wojciech PLANER, demeurant en Pologne, 05-502 Kamionka, at ul. Pod Dębami 13 (tous ensemble désignés les "Associés"), tous ici représentés par Maître Vincent LINARI-PIERON, avocat, avec adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

Les Associés ont exposé au notaire ce qui suit et l'ont prié d'acter que:

I. L'assemblée a été convoquée par courriers de convocation adressés aux associés de la Société en date du 10 mai 2012, copies desquelles resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Les 31.373.818 (trente et un millions trois cent soixante-treize mille huit cent dix-huit) parts sociales émises par la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- Les Associés reconnaissent que toute la documentation produite à la présente assemblée a été mise à leur disposition dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.087.177 EUR (un million quatre-vingt-sept mille cent soixante-dix-sept Euros) afin de le porter de son montant actuel de 31.373.818 EUR (trente et un millions trois cent soixante-treize mille huit cent dix-huit Euros) à un nouveau montant de 32.460.995 EUR (trente deux millions quatre

cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros) par l'émission de 1.087.177 EUR (un million quatre-vingt-sept mille cent soixante-dix-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;

2. Souscription et paiement par Hortex Holdings Limited Partnership des 1.087.177 EUR (un million quatre-vingt-sept mille cent soixante-dix-sept) nouvelles parts sociales de la Société et paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.518.985 EUR (un million cinq cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq Euros) au moyen d'un apport en nature;

3. Modification de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés de la Société, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.087.177 EUR (un million quatre-vingt-sept mille cent soixante-dix-sept Euros) afin de le porter de son montant actuel de 31.373.818 EUR (trente et un millions trois cent soixante-treize mille huit cent dix-huit Euros) à un nouveau montant de 32.460.995 EUR (trente-deux millions quatre cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros) par l'émission de 1.087.177 (un million quatre-vingt-sept mille cent soixante-dix-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), et l'allocation d'un montant de 1.518.985 EUR (un million cinq cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq Euros) au compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission») le montant total étant intégralement payé par un apport en nature par Hortex Holdings Limited Partnership.

Il est décidé que les Nouvelles Parts Sociales seront réparties entre les parts sociales de classes suivantes:

- parts sociales de classe A: 108.724 (cent huit mille sept cent vingt-quatre);
- parts sociales de classe B: 108.717 (cent huit mille sept cent dix-sept);
- parts sociales de classe C: 108.717 (cent huit mille sept cent dix-sept);
- parts sociales de classe D: 108.717 (cent huit mille sept cent dix-sept);
- parts sociales de classe E: 108.717 (cent huit mille sept cent dix-sept);
- parts sociales de classe F: 108.717 (cent huit mille sept cent dix-sept);
- parts sociales de classe G: 108.717 (cent huit mille sept cent dix-sept);
- parts sociales de classe H: 108.717 (cent huit mille sept cent dix-sept);
- parts sociales de classe I: 108.717 (cent huit mille sept cent dix-sept); et
- parts sociales de classe J: 108.717 (cent huit mille sept cent dix-sept).

#### *Description de l'apport*

Hortex Holdings Limited Partnership déclare souscrire à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales et payer la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature.

L'apport décrit ci-dessus consiste en une créance détenue par Hortex Holdings Limited Partnership contre la Société.

#### *Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est de 2.606.162 EUR (deux millions six cent six mille cent soixante-deux Euros). Une telle évaluation a été approuvée par (i)

Hortex Holdings Limited Partnership conformément à un constat de valeur d'apport daté du 10 mai, 2012 et par (ii) les gérants de la Société conformément à un constat de valeur d'apport daté du 10 mai, 2012.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société, notamment afin de refléter l'augmentation de capital social décrite ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8. paragraphe 1. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 32.460.995 EUR (trente-deux millions quatre cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros), représenté par 32.460.995 (trente-deux millions quatre cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Parts Sociales") consistant en des parts sociales de classes multiples (les "Classes de Parts Sociales") comme suit: a) 3.246.104 (trois millions deux cent quarante-six mille cent quatre) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), b) 3.246.099 (trois millions deux cent quarante-six mille quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), c) 3.246.099 (trois millions deux cent quarante-six mille quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), d) 3.246.099 (trois millions deux cent quarante-six mille quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), e) 3.246.099 (trois millions

deux cent quarante-six mille quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), f) 3.246.099 (trois millions deux cent quarante-six mille quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), g) 3.246.099 (trois millions deux cent quarante-six mille quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), h) 3.246.099 (trois millions deux cent quarante-six mille quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), i) 3.246.099 (trois millions deux cent quarante-six mille quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et j) 3.246.099 (trois millions deux cent quarante-six mille quatre-vingt-dix-neuf) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro)."

#### Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec ces résolutions, ont été estimés à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes parties présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire des comparants a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. LINARI-PIERON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2012. LAC/2012/24908. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065052/218.

(120092328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

#### **Inventor Land Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.565.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065527/10.

(120093278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

#### **IPEF III Holdings N° 18 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065528/9.

(120092815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

#### **Swedbank Robur International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.868.

#### EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle de la Société du 27 avril 2012, les décisions suivantes ont été prises:

- les mandats des administrateurs actuels, Lars Friberg, Cecilia Vernerson et Sarah Olsson ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013;

- le mandat du réviseur d'entreprises, Deloitte Audit, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Lars Friberg
- Cecilia Vernerson
- Sarah Olsson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012065968/21.

(120093009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**IRM Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.630.

---

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065529/9.

(120093808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**ISI Luxco 2, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.707.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065530/10.

(120092680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Viva Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.994.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Viva Capital S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2012067846/11.

(120096289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

---

**Sofolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.257.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2012067783/11.

(120096411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

---